

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°64 – 2016

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 165'000.- pour la participation du Conseil régional à la mise en œuvre du Contrat corridors biologiques Lac-Pied du Jura

Responsable : Jean Sommer

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le contrat corridors est un outil de mise en œuvre et de financement de mesures en faveur de la biodiversité. Composé d'un catalogue de mesures, le contrat est signé par les maîtres d'ouvrage, publics et privés, avec une durée de validité de 5 ans dès sa signature par les partenaires.

Les animaux se déplacent pour assurer leurs fonctions vitales (nutrition, reproduction, survie face aux prédateurs etc.). Quant à la flore, les graines ont développé diverses stratégies pour se déplacer dans le territoire (par les animaux, le vent, l'eau, etc.). Pour assurer une amélioration de notre capital de biodiversité, il faut permettre ces déplacements, et avoir des espaces non-constructibles à l'intérieur de ceux-ci. Ce réseau de déplacement est appelé REC (Réseau Ecologique Cantonal).

Le périmètre du Contrat proposé est constitué par les corridors le long des cours d'eau: Serine, Promenthouse, Asse, Boiron, Gillière, Moteline etc, et par les axes de déplacement horizontal au pied du Jura.

Dans la zone agricole, les agriculteurs se coordonnent pour la mise en place de réseaux agro-écologiques sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Ils reçoivent des soutiens de la Confédération, du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer le Réseau Ecologique Cantonal (REC) et les Territoires d'Importance Biologique Prioritaire (TIBP).

Les contrats corridors font de même, proposant aux communes et propriétaires privés, une série de mesures dont les objectifs sont similaires sur le territoire hors SAU.

Ainsi, les partenaires des contrats corridors et des réseaux agro-écologiques, confédération, canton, région et communes financent des projets complémentaires permettant l'amélioration de la biodiversité sur le territoire.

Suite au constat d'appauvrissement de la biodiversité en Suisse, une stratégie fédérale pour la biodiversité a été validée en 2012 avec notamment pour objectif "D'ici à 2020, une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité. L'état des milieux naturels menacés est amélioré."

Cette stratégie a été traduite à l'échelle cantonale, dans le Plan Directeur cantonal (PDcn), par l'identification de biotopes d'importance régionale ou locale à préserver ou à renforcer (les TIBP). Cela se traduira par des mesures de protection au niveau de l'aménagement du territoire.

En février 2014, le premier Contrat concernant des communes vaudoises a été signé sur le périmètre transfrontalier de Vesancy-Versoix (Préavis 40-14).

Les mesures de préservation des corridors biologiques s'insèrent dans le cadre du volet stratégique du Plan directeur régional du district de Nyon (Actions A1). *Préservation des espaces naturels et de la biodiversité à l'échelle de l'agglomération : mise en place de contrats corridors biologiques*

2. Présentation des mesures

Le périmètre du Contrat est constitué de nombreux réservoirs de biodiversité¹, pâturages secs et zones humide ; un site d'hivernage des oiseaux migrateurs d'importance internationale situé sur la rive du lac au niveau de la Promenthouse ; deux sites de reproduction des batraciens d'importance nationale².

Les espèces cibles sont toutes des espèces menacées, qui ont tendance à disparaître de la région. Elles ont un rôle d'indicateur sur la qualité biologique du territoire, elles sont soit des espèces d'intérêt supérieur du réseau écologique cantonal vaudois, soit font partie de la liste rouge des espèces menacées de Suisse.

Il est relevé que le secteur Lac-Pied du Jura est particulièrement riche en zones humides de qualité exceptionnelle qu'il faut préserver impérativement.

Le contrat corridors biologiques est un outil technique et financier qui propose un programme d'actions selon quatre volets, planifié sur 5 ans pour répondre aux enjeux suivants :

- inscrire les Contrats dans les documents de planification (volet réglementaire)
- assurer le franchissement des infrastructures de mobilité (volet travaux)
- intégrer la nature dans les espaces urbanisés, préserver et gérer les espaces naturels (volet étude d'approfondissement)
- communiquer et sensibiliser les élus, scolaires, habitants et suivre la mise en œuvre des mesures (volet animation)

Mesures collectives (Etude, Animation, Réglementation, Travaux):

Ces mesures collectives sont essentielles au maintien de l'écosystème, au niveau des biotopes et du maillage de réseaux de déplacement. Elles participent de plus au renforcement de la qualité de vie dans le territoire.

Elles concernent toutes les communes du périmètre Lac-Pied du Jura³.

- Pilotage et coordination du Contrat et aide à sa mise en œuvre (Mesure 1)
- Mesures d'animations afin de sensibiliser différents publics (scolaire, grand public, riverains, techniciens communaux, élus) et pérenniser ces démarches pour l'ensemble de la population et dans le long terme. (Mesures 2, 3, 4)
- Nature en milieu construit (Mesure 5)
- Mesures de gestion différenciée pour différents milieux, talus, secs et humides: inventaires floristique et faunistique ; proposition de notices de gestion et communication/sensibilisation (Mesures 7, 11, 12)
- Mesures pour favoriser des espèces d'importance nationale : Papillons azurés, Maculinéa (Mesures 14, 15)

¹ Appelé également TIBP

² Ces sites relèvent de l'Ordonnance nationale sur la protection des sites de reproduction des batraciens (OBAT).

³ Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Borex, Chéserey, Coinsins, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Luins, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, Rolle, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vich, Vinzel, Le Vaud, Essertines-sur-Rolle, Bassins, Crans-près-Céligny

- Mesure d'inventaires des arbres fruitiers et des chênes (en faveur du Grand Capricorne et du Lucarne Cerf-Volant) (Mesures 16, 16bis, 18)
- Lutte contre les plantes envahissantes (Mesure 19) :

Mesures localisées (Etude, Travaux)- les communes ont la maîtrise d'ouvrage

- Etude passage à faune sur trois points de croisements avec infrastructure de mobilité (Mesure 6)
- Inventaire et travaux dans les 2 golfs (Mesures 8 et 9)
- Revitalisation d'une prairie sèche d'importance nationale (PPS), Les Allévays (Mesure 10)
- Inventaire et travaux sur le sentier des Toblerones (Mesure 13)
- Mesures de revitalisation de milieux et renaturation des cours d'eau (Mesures 17, 20-27) :

3. Mise en œuvre et suivi

Le Conseil régional en collaboration avec le service cantonal, DGE-BIODIV, pilote l'ensemble du Contrat corridors Lac Pied du Jura. Durant la mise en œuvre du contrat, le Conseil régional est le premier interlocuteur des partenaires.

Pour chacune des mesures, des indicateurs de suivi sont proposés.

Un état des lieux annuel sera présenté aux Comités de pilotages de mise en œuvre (COPIL de mise en œuvre).

Ces COPILS sont composés des représentants des Maîtres d'ouvrage pour les mesures localisées. Les notes de séance et présentation seront ensuite diffusées à l'ensemble des partenaires (mesures collectives).

En complément, des supports de type Lettre d'information seront diffusés ponctuellement.

Un bilan intermédiaire ainsi qu'un bilan final sont prévus dans le cadre du pilotage du projet (mesure 1).

4. Plan de financement

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements validés précédemment :

Engagements TTC		Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD...)	Communes territoriales	Régionyon
Contrat corridors Vesancy-Versoix (2014-2019)	Préavis 40-14	1'857'364.00	1'616'596.00	120'768.00	120'000
Contrat corridors Lac Pied du Jura (2016-2021)	Préavis 64-16	914'446.00	586'192.00	163'254.00	165'000
	Cumul engagements	2'771'810.00	2'202'788.00	284'022.00	285'000.00
	%	100.00%	79.47%	10.25%	10.28%

Le tableau ci-dessous détaille les participations des partenaires pour le financement de la mise en œuvre du contrat corridors Lac Pied du Jura :

CHF/TTC	TOTAL	Communes	Régionyon	Canton de VD	Confédération
		914'446	163'254	164'184	436'965
Mesures collectives	694'670	133'573	133'573	354'402	73'123
Mesures localisées	219'776	29'682	30'612	82'563	76'920

En complément du financement apporté par les communes concernées, le Conseil régional participe au financement des mesures localisées et collectives :

- Pour les **mesures localisées**, le Canton et la Confédération soutiennent ces mesures à 73%. Les communes territoriales financent ces mesures à hauteur de CHF 29'682.-.
- Pour les **mesures collectives**, les fonds tiers représentent 62% du budget. La part régionale est divisée entre l'ensemble des communes du Contrat et le Conseil régional à parité.

L'engagement du Conseil régional s'élève à un montant de **164'184 CHF.-** arrondi à **165'000 CHF⁴** pour les 5 années de mise en œuvre dès la signature du contrat. (Printemps 2016-Printemps 2021).

⁴ Cf annexe1 plan de financement

5. Conclusion

Les mesures proposées dans le cadre du Contrat sont simples et réalisables et contribuent par accumulation à la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie dans le territoire, tout en ne s'opposant pas au développement de la région.

Les Contrats corridors sont également une plateforme d'échanges pour les communes participantes. De plus, ils permettent, de réaliser des économies d'échelle et une meilleure coordination entre les différents acteurs de la région.

En termes de communication, le Contrat apportera une visibilité non négligeable pour les communes dans l'effort consenti et leur exemplarité pour la préservation de la nature.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°64-2016 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 165'000.- pour le Contrat corridors biologiques Lac Pied du Jura,
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion & finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit d'investissements de CHF 165'000.- en faveur du Contrat corridors biologiques Lac Pied du Jura, d'imputer le montant total de CHF 165'000.- sur le compte d'investissement, ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 janvier 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes : annexe 1 Plan de financement ; annexe 2 : plan de financement par commune, annexe 3 mesures de biodiversité ; annexe 4 : carte des mesures ; annexe 5 Fiches de mesures (disponible sur le serveur)

34 Communes concernées (31 CR): Amex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Borex, Chésereux, Coinsins, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Luins, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vich, Vinzel, Le Vaud, Essertines-sur-Rolle, Bassins, Crans-près-Céligny

Volet	N° mesure	Mesure	Maître(s) d'ouvrage	Localisation	Coûts TTC CHF	Communes			Régionyon		Canton de Vaud DGE-BIODIV		Canton de Vaud DGE-EAU		Confédération OFEV-RPT-NP	
						Total CHF	%	par commune	Total CHF	%	Total CHF	%	Total CHF	%	Total CHF	%
ANI	1	Suivi et pilotage (une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue pour le canton à sa charge)	Regionyon, DGE-BIODIV	tout le périmètre	162'000 fr.	27'000 fr.			27'000 fr.		108'000 fr.					
ANI	2	Sensibiliser les élus	Regionyon	tout le périmètre	8'100 fr.	2'700 fr.	33.33%		2'700 fr.	33.33%	2'700 fr.	33.33%				
ANI	3	Sensibiliser les écoliers	Regionyon	tout le périmètre	69'660 fr.	23'220 fr.	33.33%		23'220 fr.	33.33%	23'220 fr.	33.30%				
ANI	4	Sensibiliser les riverains aux cours d'eau- préparation des ateliers/élaboration des supports accompagnement des communes: impression des supports, rencontre des riverains privés, éventuellement animations par des experts	Regionyon, DGE-BIODIV/Communes	tout le périmètre	34'020 fr.	8'505 fr.	25.00%		8'505 fr.	25.00%	17'010 fr.	50.00%				
E/T/A	5	Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit-sensibilisation des techniciens accompagnement des communes: etat des lieux, analyse et définition des objectifs avec mandataires	Regionyon, Communes, DGE-BIODIV	tout le périmètre	39'690 fr.	9'923 fr.	25.00%		9'923 fr.	25.00%	19'845 fr.	50.00%				
ETU	6	Passage de la petite faune terrestre à travers 3 croisements	DGE-BIODIV	Arnex-sur-Nyon, Eysins, Nyon, Coinsins, Duillier	10'200 fr.	3'400 fr.	33.30%	680 fr.	3'400 fr.	33.30%	1'700 fr.	16.70%			1'700 fr.	17%
E/T/A	7	Talus des Chemin de Fers Fédéraux (CFF)	DGE-BIODIV, CFF	Talus CFF (Entre Coppet et Rolle), tout le périmètre	57'888 fr.	9'648 fr.	16.70%		9'648 fr.	16.70%	38'592 fr.	66.60%				
ETU	8	Golf club du Domaine Impérial	DGE- BIODIV-Golf club du Domaine Impérial	Golf du Domaine de l'Impérial, Gland	11'340 fr.	2'835 fr.	25.00%	2'835 fr.	2'835 fr.	25.00%	5'670 fr.	50.00%				
ETU	9	Golf club de Bonmont	DGE-BIODIV-Golf club de Bonmont	Golf de Bonmont, Chésereux	11'340 fr.	2'835 fr.	25.00%	2'835 fr.	2'835 fr.	25.00%	5'670 fr.	50.00%				
TRA	10	Revitalisation Les Allévays (PPS)	DGE-BIODIV	Arzier-Le Muids	37'206 fr.						14'882 fr.	40.00%			22'324 fr.	60%
E/T/A	11	Milieux secs de petites tailles- inventaires, diagnostique, notice de gestion	DGE-BIODIV, Communes	tout le périmètre	41'958 fr.	13'986 fr.	33.33%		13'986 fr.	33.33%	13'986 fr.	33.33%				
E/T/A	12	Milieux humides de petites tailles-inventaires, diagnostique, notice de gestion	DGE-BIODIV, Communes	tout le périmètre	36'288 fr.	12'096 fr.	33.33%		12'096 fr.	33.33%	12'096 fr.	33.33%				
E/T/A	13	Ligne fortifiée de la Promenthouse ("sentier des toberones")	DGE-BIODIV Communes de Bassins, Begnins, Vich et Gland	Ligne fortifiée de la Promenthouse, Bassins, Begnins, Vich et Gland	13'608 fr.	4'536 fr.	33.33%	1'134 fr.	4'536 fr.	33.33%	4'536 fr.	33.33%				
ETU	14	Mesures en faveur des Maciluneas des milieux humides	DGE-BIODIV	tout le périmètre	97'700 fr.						48'850 fr.	50.00%			48'850 fr.	50%
ETU	15	Mesures en faveur de L'Azuré des coronilles	DGE-BIODIV	tout le périmètre	48'546 fr.						24'273 fr.	50.00%			24'273 fr.	50%
REG	16	Mesures en faveur du Grand capricorne (hors SAU)	DGE-BIODIV, Communes	tout le périmètre	12'474 fr.	1'871 fr.	15.00%		1'871 fr.	15.00%	8'732 fr.	70.00%				
REG	16bis	Mesure en faveur du Lucarne Cerf-Volant (hors SAU)	DGE-BIODIV, Communes	tout le périmètre	22'680 fr.	3'402 fr.	15.00%		3'402 fr.	15.00%	15'876 fr.	70.00%				
TRA	17	Revitalisation de la gravière de Condémine	DGE-BIODIV	Coinsins	19'872 fr.						9'936 fr.	50.00%			9'936 fr.	50%
E/T/A	18	Inventaire des anciennes variétés fruitières (hors SAU)	Regionyon, Communes	tout le périmètre	22'680 fr.	7'560 fr.	33.33%		7'560 fr.	33.33%	7'560 fr.	33.33%				
E/T/A	19	Lutte contre les néophytes	DGE-BIODIV, Communes	tout le périmètre	40'986 fr.	13'662 fr.	33.33%		13'662 fr.	33.33%	13'662 fr.	33.33%				
ETU	20	Milieux naturels compensatoires du site OBAT de la Ballastière	Commune de Gland	Gland	18'140 fr.	13'605 fr.	75.00%	13'605 fr.	4'535 fr.	25.00%						
TRA	21	Renaturation de l'étang du Bois des Sauges	DGE-BIODIV et/ou DGE-Forêt	Duillier	16'470 fr.	2'471 fr.	15.00%	2'471 fr.	2'471 fr.	15.00%	11'529 fr.	70.00%				
TRA	22	Renaturation du site IBN de Vettanes	DGE-BIODIV	Coinsins	71'600 fr.						28'640 fr.	40.00%			42'960 fr.	60%
TRA	23	Renaturation de la Gillière (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)	Communes de Gilly et Rolle	Gilly, Rolle	-	-	A définir		2'000 fr.				-	max 95%		
TRA	24	Renaturation de la Serine (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)	Commune de Vich	Vich	-	-	A définir		2'000 fr.				-	max 95%		
TRA	25	Renaturation du ruisseau de l'Oujonnet (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)	Commune de Bursinel	Bursinel	-	-	A définir		2'000 fr.				-	max 95%		
TRA	26	Renaturation de la Moteline (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)	Commune de Burtigny	Burtigny	-	-	A définir		2'000 fr.				-	max 95%		
TRA	27	Renaturation de l'embouchure de l'Asse et rétablissement de la migration piscicole (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)	Commune de Nyon	Nyon	-	-	A définir		2'000 fr.				-	max 95%		
TOTAL					914'446 fr.	163'254 fr.			164'184 fr.		436'965 fr.		-		150'043 fr.	
Mesures concernant tout le périmètre					694'670 fr.	133'573 fr.			133'573 fr.		354'402 fr.				73'123 fr.	
Mesures localisées					219'776 fr.	29'682 fr.			30'612 fr.		82'563 fr.				76'920 fr.	

		MESURES COLLECTIVES				MESURES LOCALISEES							
		Part régionale		Fond tiers		Total	Part régionale		Fond tiers		Total	Total Communes	Total Préavis
		Communes	Conseil régional (Préavis 64-16)	VD	CH		communes	Conseil régional (Préavis 64-16)	VD	CH			
Corridor Lac-Pied du Jura		133'573	133'573	354'402	73'123	694'670	29'682	30'612	82'563	76'920	219'776	163'254	164'184.10
Arnex-sur-Nyon	190	328.74					680.00					1'008.74	
Arzier-Le Muids	2'442	4'225.19										4'225.19	
Begnins	1'698	2'937.91					1'134.00					4'071.91	
Bursinel	471	814.93										814.93	
Bursins	764	1'321.88										1'321.88	
Burtigny	371	641.91										641.91	
Borex	919	1'590.07										1'590.07	
Chésereux	1'225	2'119.51					2'835.00					4'954.51	
Coinsins	427	738.80					680.00					1'418.80	
Duillier	1'014	1'754.44					3'151.00					4'905.44	
Dully	612	1'058.89										1'058.89	
Eysins	1'462	2'529.57					680.00					3'209.57	
Genolier	1'875	3'244.15										3'244.15	
Gilly	1'074	1'858.25										1'858.25	
Gingins	1'217	2'105.67										2'105.67	
Givrins	948	1'640.24										1'640.24	
Gland	12'482	21'596.54					17'574.00					39'170.54	
Grens	366	633.26										633.26	
La Rippe	1'057	1'828.84										1'828.84	
Luins	608	1'051.97										1'051.97	
Mont-sur-Rolle	2'602	4'502.02										4'502.02	
Nyon	19'632	33'967.58					680.00					34'647.58	
Perroy	1'395	2'413.65										2'413.65	
Prangins	3'930	6'799.75										6'799.75	
Rolle	5'900	10'208.27										10'208.27	
Signy-Avenex	457	790.71										790.71	
Tartegnin	228	394.49										394.49	
Trélex	1'397	2'417.11										2'417.11	
Vich	763	1'320.15					1'134.00					2'454.15	
Vinzel	352	609.04										609.04	
Le Vaud	1'238	2'142.01										2'142.01	
Essertines-sur-Rolle	676	1'169.63										1'169.63	
Essertines-sur-Rolle	676	1'169.63										1'169.63	
Bassins	1'318	2'280.42					1'134.00					3'414.42	
Bassins	1'318	2'280.42										2'280.42	
Crans-près-Céligny	2'048	3'543.48										3'543.48	
Crans-près-Céligny	2'048	3'543.48										3'543.48	
TOTAL	77'200	133'573					29'682.00					163'254.60	

Mesures de biodiversité



